

LISTE DES FORMALITES ADMINISTRATIVES A ACCOMPLIR AVANT LE DEBUT DES PRESTATIONS

Pièces à joindre impérativement à la demande :

- Attestation de prise en charge Conseil Général APA ou PCH (Si elle existe)
- Attestation assurance maladie
- Copie de la pièce d'identité du bénéficiaire
- Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non imposition
- Attestation des avoirs bancaires (dossier APA)
- Régime de retraite : CRAV ? CDC ? MSA ?

Pièces à joindre le cas échéant :

- Copie du jugement de tutelle, curatelle, sauvegarde de justice
- Allocation et pension perçues (mensuelles)
- Renseignement relatifs aux revenus et patrimoine du demandeur (ressources ne figurant pas dans l'avis d'imposition)